



פיקוד העורף

Instructions à suivre par la population en période de crise

En raison de l'élargissement des zones touchées par les tirs de roquette, jusqu'à une distance de plus de 30 Kms de la bande de Gaza, le département chargé de la population civile (Pikoud Haoref) enjoint les habitants des villes et des localités se trouvant dans un rayon de 30 à 40 Kms, telles que : Beer Sheva, Gedera, Yavné, et les localités situées à proximité de suivre les directives ci-dessous afin de choisir une chambre sécurisée, et de pouvoir se mettre à l'abri en cas de retentissement d'une sirène ou de bruits d'obus.

Lors de tirs de roquettes vers ces localités, une sirène montante et descendante se fera entendre pendant une durée d'une minute et demie. Les habitants doivent atteindre un endroit sécurisé dans ce délai d'une minute uniquement, après le début du retentissement de la sirène ou de bruits de tirs d'obus. Les habitants pourront sortir de leurs abris cinq minutes après, sauf si la sirène retentit à nouveau ou si des directives différentes sont données. **Le fait de suivre ces directives à la lettre et d'entrer dans un abri protégé, sauve des vies.**

Directives pour le choix d'une chambre sécurisée

Il est très important de choisir une chambre protégée au sein de votre maison ou à tout endroit où vous pourriez vous trouver, et ce dans l'ordre de priorité suivant :

1. Chambre forte - « Mamad » : espace protégé au sein de la maison, ou « Mamak » espace protégé à l'étage, sont le choix prioritaire.
2. S'il n'existe pas de Mamad (chambre forte au sein de votre maison) ou de Mamak (à l'étage) dans l'immeuble dans lequel vous vous trouvez, vous devez choisir la pièce qui possède le minimum de murs extérieurs; et le minimum de fenêtres et d'ouvertures. Si vous ne possédez pas une telle pièce, choisissez la cage d'escaliers comme espace protégé.
3. Les locataires du dernier étage de l'immeuble choisiront la cage d'escaliers de l'étage du dessous comme abri de protection.

4. Abri - L'abri (Miklat) doit être choisi uniquement s'il est possible de l'atteindre dans un délai d'une minute, après le début du retentissement de la sirène.

Directives en cas de tirs de roquettes

Les personnes se trouvant à l'intérieur d'une habitation devront entrer immédiatement dans la chambre sécurisée (Mamad) et fermer le volet en acier de la fenêtre. S'il n'existe pas de Mamad, elles devront se mettre à l'abri dans la pièce qui possède le moins de murs extérieurs, de fenêtres et d'ouvertures. Si une telle chambre n'existe pas, il faudra sortir de l'appartement et se réfugier dans la cage d'escaliers. Dans la chambre sécurisée ou dans l'abri de protection : vous devez vous asseoir sur le sol, à une hauteur inférieure de celle de la fenêtre, et vous blottir contre le mur intérieur. Il ne faut en aucun cas vous asseoir en face d'une fenêtre.

Les personnes se trouvant à l'extérieur à proximité de bâtiments, devront entrer dans un immeuble ou un abri proche.

Dans un espace ouvert, elles devront se coucher à terre et protéger leur visage de leurs mains.

Les personnes se trouvant dans un véhicule devront s'arrêter sur le bord de la route, sortir du véhicule et entrer dans l'immeuble ou l'abri le plus proche. S'il n'y a pas de moyen de sortir du véhicule dans un délai d'une minute, il faut s'arrêter sur le bord de la route et attendre cinq minutes.

Une fois le délai de cinq minutes écoulé, il est possible de sortir de l'abri, sauf si la sirène retentit à nouveau ou si des directives différentes sont données.

Il est important d'éviter tout rassemblement à l'endroit où sont tombées les roquettes. De même, il est impératif de s'éloigner de tout objet non identifié ou de roquettes posées sur le sol. Dans un tel cas, prévenez immédiatement la police.

**Informations supplémentaires disponibles au centre du Pikoud
Haoref en composant le 1207 et sur notre site internet à l'adresse**

www.oref.org.il

**Il est impératif de continuer à écouter les directives données par le biais des
médias**